REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AUTORITÉ SANITAIRE HALIEUTIQUE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° AFF001/6211-MPEB/ASH/PRMP/UGPM26

1. Le **AUTORITÉ SANITAIRE HALIEUTIQUE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux d entretien des batiments de l ASH/PISPPA en 5 lots. Lot01: Mahajanga;Lot02: Antsiranana, Lot03:Manakara; Lot04: Mananjary; Lot05: Morondava** ".
Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation Ã prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **BUREAU ASH**
Rue : **Farafaty Ampandrianomby**
Etage / Numero de Bureau : **RDC Porte 02**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré BUREAU ASH Rue Farafaty Ampandrianomby RDC Porte 02 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Lot 2: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Lot 3: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Lot 4: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Lot 5: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **BUREAU ASH Rue Farafaty Ampandrianomby RDC Porte 02** au plus tard le **27/11/2026** à

10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

8. Une visite de lieu est **facultative**

à ..... Le 17/11/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics